



AMICALE LAÏQUE DE BOUGUENNAIS

Chemin de la Pierre Levée 44340 BOUGUENNAIS

site internet : www.alb-bouguenais.fr

Section Danse et Zumba

FICHE DE RENSEIGNEMENTS : Saison 2024/2025

Nom : Prénom.....

Date de Naissance : ... / ... / ... Lieu :

Adresse :

Commune : Code Postal :

☎ : / / / / ☎ : / / / /

1^{er} e-mail parent.....

2^{ème} e-mail parent :

Toute modification des adresses mails en cours de saison devra être communiquée à l'ALB

Droit à l'image : Chaque adhérent ou son représentant légal, autorise expressément les dirigeants de l'Amicale Laïque de Bouguenais (ALB) à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises dans le cadre de la vie associative, sur tous les supports et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les textes, les règlements, et les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

En cochant cette case, je certifie avoir répondu non à l'ensemble des questions du questionnaire de santé

Informations complémentaires pour la trésorerie

- Eveil :** 140 € (dont 5€ Cotisation d'adhésion ALB)
- Initiation 1^{ère} année :** 140 € (dont 5€ Cotisation d'adhésion ALB)
- Initiation 2^{ème} année :** 140 € (dont 5€ Cotisation d'adhésion ALB)
- Jazz 1 :** 145 € (dont 5€ Cotisation d'adhésion ALB)
- Jazz 2 :** 150 € (dont 5€ Cotisation d'adhésion ALB)
- Jazz 3 -de 16ans :** 155 € (dont 5€ Cotisation d'adhésion ALB)
- Jazz 3 +de 16ans :** 170€ (dont 18€ Cotisation d'adhésion ALB)
- Street Jazz - de16 ans :** 155 € (dont 5€ Cotisation d'adhésion ALB)
- Street Jazz + de 16 ans:** 170€ (dont 18€ Cotisation d'adhésion ALB)
- Zumba:** 170€ (dont 18€ Cotisation d'adhésion ALB)

- Réduction de 5,00 € pour les adhérents habitant sur la commune de BOUGUENNAIS -5,00 €
- Réduction de 50 % sur la seconde adhésion _____ €
- Pass SPORT _____ €
- Soit:** _____ €

Paiement à joindre soit en Chèque, Espèces, Chèques Vacances, Virement Bancaire et Carte Bancaire
Possibilité de paiement en 3 fois pour les chèques uniquement



AMICALE LAÏQUE DE BOUGUENAIS

Chemin de la Pierre Levée 44340 BOUGUENAIS

site internet : www.alb-bouguenais.fr

Salle Marius petipa

PLANNING DES COURS 2024 – 2025

LUNDI

MARDI 17h30-19h30

MERCREDI 14h30-19h00

JEUDI 17h45-20h15

Initiation 1 et 2

18H00 à 18h45 45 min
140,00 € 5 à 8 ans

Éveil

17h30 à 18h15 45 min
140,00 € 4 ans

Jazz 1

17H30 à 18h30 1h00
145,00 € 8 à 11 ans

ZUMBA

20h30 à 21h30 1h00
170,00 € Adultes

Jazz 3

18H45 à 20h15 1h30
155,00 € - de 16 ans
170,00 € + de 16 ans

Jazz 2

18H15 à 19h30 1h15
150,00 € 12 à 14 ans

ou

Street jazz

19H00 à 20h30 1h30
155,00 € - de 16 ans
170,00 € + de 16 ans

**Double cours : -50% sur
le second cours
Le moins cher des 2**

**Réduction de 5,00€ pour les
Bouguenaisiens**

NOTA : ce planning est à titre indicatif, il peut encore être modifié selon les inscriptions.

QUESTIONNAIRE DE SANTE



Ce questionnaire de santé permet de savoir si vous devez fournir un certificat médical pour renouveler votre licence sportive.

Répondez aux questions suivantes par OUI ou par NON*		OUI	NON
Durant les 12 derniers mois			
1) Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexplicée ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
2) Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
3) Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
4) Avez-vous eu une perte de connaissance ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
5) Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
6) Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
A ce jour			
7) Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc...) survenu durant les 12 derniers mois ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
8) Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
9) Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<i>*NB : Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié.</i>			

Si vous avez répondu NON à toutes les questions :

Pas de certificat médical à fournir. Simplement attestez, selon les modalités prévues par la fédération, avoir répondu NON à toutes les questions lors de la demande de renouvellement de la licence.

Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions :

Certificat médical à fournir. Consultez un médecin et présentez-lui ce questionnaire renseigné.



RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA SECTION DANSE ET ZUMBA DE L'AMICALE LAÏQUE DE BOUGUENAIS

L'accueil au sein de l'activité de « la section danse de l'Amicale Laïque de Bouguenais » impose l'adhésion au présent règlement intérieur du participant, et de ses parents si celui-ci est mineur. Ce règlement intérieur formalise les règles de vie envers les formateurs, instructeurs et adhérents ainsi que des éléments non négociables liés à votre sécurité.

Il doit être daté, signé avec la mention « lu et approuvé »

En double exemplaires dont un sera conservé par la famille.

Art 1- Inscription

- Les adhésions sont valables du 1er septembre au 31 août de l'année suivante et aucun remboursement ne sera effectué en cours de saison suite à l'arrêt de l'adhérent.
- N'auront accès au cours, locaux ou au matériel de la section que les adhérents à jour de leur cotisation et ayant fourni un dossier complet composé des documents suivants :
 - Fiche d'inscription complétée
 - Fiche de renseignements et autorisation parentale pour les mineurs
- Une période d'essai est possible sur les 2 premières séances. Passer ce délai, l'inscription sera définitive et aucun remboursement ne sera effectué.
- Pour permettre une évolution d'apprentissage, aucune inscription sera prise après la fin du mois de décembre.

Art 2- Règles de vie

- Respecter les règles élémentaires de bonne conduite et de politesse.
- Respecter les autres et ne pas utiliser de la violence verbale ou physique.
- Respecter les locaux et le matériel mis à disposition.
- L'apport d'objet de valeur ou non, est interdit (bijoux, montre, pendentif, collier etc..). L'Amicale Laïque de Bouguenais décline toute responsabilité en cas de dégradation, perte ou vol de matériel personnel.
- Tout comportement dangereux, irrespectueux ou indécent vers un camarade ou un professeur engendrera l'exclusion immédiate et définitive de l'association.

Art 3 - Responsabilité parentale

- Les enfants mineurs sont pris en charge par la section à partir du moment où le responsable de la section ou le professeur est présent sur le lieu de l'activité et jusqu'à l'heure de fin de celle-ci. Les parents doivent donc s'assurer que celui-ci est présent avant de le laisser au lieu de l'activité.
De plus, lorsque la fin du créneau horaire est atteinte, les enfants ne sont plus considérés sous la responsabilité de l'association.
- Aucun enfant ne pourra quitter prématurément la séance sans la présence de ses parents ou d'un représentant légal.
- A la fin de la séance et en l'absence du représentant légal, les membres de l'association n'étant pas habilités à raccompagner l'enfant, les autorités de gendarmerie seront contactées.

Art 4 – Absence

- La présence de l'enfant ou de l'adhérent aux séances doit être régulière pour suivre au mieux l'évolution de chaque groupe. Toute absence devra être signalée au responsable de l'activité .
Un groupe whatsapp sera créé en début de saison.

- En cas d'absence du mineur non signalée par le responsable légal et/ou d'absences répétitives, l'association prendra les mesures nécessaires.
- L'exclusion définitive de l'amicale et sans remboursement de la cotisation pourra être prononcée en cas de manquement aux règles ci-dessus.

Art 5 – Déroulement des cours

La section danse et zumba de l'amicale Laïque **n'assure pas de cours pendant les vacances scolaires et jours fériés.**

En cas d'annulation de cours pour cas de force majeure (indisponibilité de la salle, congé de maladie du professeur ou autre) **aucun remboursement ne sera effectué** et les cours concernés ne seront pas récupérés.

Art 6 - Spectacle de fin d'année

Un gala de danse avec tous les élèves est organisé par l'ALB en fin de saison, réunissant la section danse et la section hip hop. Il se déroule au piano'cktail. L'entrée est payante. La date sera communiquée aux adhérents en début de saison.

Art 7 – Communication aux adhérents.

Les informations devant être communiquées par l'ALB seront faites aux adhérents ou représentants légaux par le biais des adresses mails communiquées par les adhérents au moment de l'inscription.

Je soussigné déclare avoir pris connaissance de l'intégralité du règlement intérieur et m'engage d'en respecter les règles

A Bouguenais, le

Signature du représentant légal de l'enfant
précédée de la mention « Lu et approuvé »

signature de l'enfant (même mineur)